

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE
Royale Canadienne

CONTRE LE FEU ET LES ACCIDENTS DE LA NAVIGATION

CAPITAL SOUSCRIT, - \$4,000,000

Ayant pres de 2000 Actionnaires

**Les Fonds destinés a payer les Réclamations
excedent Sept cent mille dollars**

*Toute espèce de risques contre le Feu assurés à des taux
modérés.—Toutes les pertes sont payées aussitôt
que le montant en est établi.*

ASSURANCE MARITIME

Cette Compagnie accorde des Polices pour toute espèce
de risques maritimes à des taux aussi favorables qu'au-
cune autre compagnie de première classe.

Des Polices à découvert accordées à des conditions
spéciales.

Les pertes sont réglées avec équité et payées promp-
tement au bureau principal.

DIRECTEURS :

Hon. JOHN YOUNG, Présidt.	J. F. SINCENNES, Vice-Prés.
ANDREW ROBERTSON,	JOHN OSTELL,
J. R. THIBAudeau,	W. F. KAY,
L. A. BOYER, M.P.,	M. C. MULLARKY,
	ANDREW WILSON.

GÉLANT,	ALFRED PERRY.
SECRETARE,	ARTHUR GAGNON.
GÉRANT DE L'ASSURANCE MARITIME,	CHAS. G. FORTIER.

BANQUES :

LA BANQUE DE MONTREAL. | LA BANQUE DU PEUPLE.